

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-85

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2020-85

Sommet Afrique France 2020 - Accueil et organisation - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

A l'occasion du 28^{ème} Sommet Afrique France qui se déroulera à Bordeaux du 04 au 06 juin 2020, le Président de la République Française accueillera l'ensemble de ses homologues africains, leurs délégations ministérielles, ainsi que des maires, des représentants des collectivités locales, des entreprises et des organisations de la société civile, français et africains, pour un Sommet dédié aux « Villes et territoires durables ».

Sollicité par le Président de la République, le 28 février 2019, M. Alain JUPPÉ, alors Maire de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole, avait accepté d'accueillir le Sommet et d'y apporter le concours de la Métropole et de la ville. Cet engagement a par la suite été réaffirmé par MM. Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole, et Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux.

En accord avec la présidence de la République, qui souhaitait une appropriation forte par le territoire hôte, M. Pierre De Gaétan NJIKAM, 3ème adjoint au maire de Bordeaux en charge de l'Afrique, de la francophonie et du quartier Bordeaux maritime, a été nommé co-président du comité d'organisation du Sommet le 3 juillet 2019.

Pour la première fois, le sommet Afrique France réunira, au-delà des responsables politiques, les acteurs économiques, financiers, institutionnels et de la société civile africains et français, pour agir et s'engager sur la ville durable de demain et répondre aux enjeux de forte urbanisation en Afrique dans les décennies à venir. Plus de 25 000 visiteurs sont attendus pour ce sommet, ainsi que 500 médias.

Son organisation en région témoigne de l'importance reconnue aux territoires et aux solutions concrètes qu'ils développent pour promouvoir des villes plus durables. Le choix du territoire bordelais illustre la qualité de notre démarche de transition en une Métropole durable et marque la reconnaissance de des liens historiques, humains, économiques, universitaires et culturels qui nous unissent avec l'Afrique.

Le Sommet se déroulera en 3 temps majeurs :

- Une réunion plénière des Chefs d'Etats articulée à un salon professionnel (4-6 juin 2020, au Parc des Expositions) organisés par l'Etat et son concessionnaire, Richard Attias & Associés. Le salon prendra la forme d'une « Cité des solutions », reproduction d'un village agencé autour de sept quartiers

thématiques : les services essentiels, nourrir les villes, la vie dans la ville, se connecter, construire et embellir, se déplacer et financer les projets. Chaque quartier sera constitué de stands d'entreprises exposant leurs produits et solutions et comportera un lieu dédié aux prises de parole.

- Une rencontre sportive internationale (5 juin, au Stade Matmut Atlantique), organisée conjointement par l'Etat et la Fédération française de football, qui sera l'occasion de communier autour des valeurs du sport en présence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

- Un concert gratuit de musiques urbaines (6 juin, esplanade des Quinconces) organisé par une société de production, retransmis en direct à la télévision, et alliant artistes africains et français. Ce concert mettra également à l'honneur des artistes locaux en première partie de spectacle.

Afin de fixer les modalités d'accompagnement et d'accueil de l'événement sur le territoire de la Métropole, la présente délibération a pour objectif d'arrêter :

- Les conditions de la mise à disposition du Parc des expositions par Bordeaux Métropole auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Les modalités de mise en œuvre d'un programme d'accompagnement « Bordeaux à l'unisson du Sommet Afrique France »,
- Les modalités de mise en œuvre d'un plan de mobilité,
- Les conditions de la valorisation de Bordeaux Métropole et de ses acteurs.

– Mise à disposition du Parc des expositions

Afin de contribuer à l'accueil du Sommet Afrique France 2020, Bordeaux Métropole mettra à disposition du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Hall 1, le Palais de l'Atlantique, ainsi que les parkings du Parc des expositions pour une durée de 10 jours allant du 31 mai au 9 juin 2020, dont 3 jours d'exploitation.

Conformément aux termes de la convention d'utilisation qui lie Bordeaux Métropole à la Société Publique Locale « Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès » (SBEPEC) et de la convention d'exploitation et d'entretien qui lie la SPEBEC à Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), cette mise à disposition fera l'objet d'un contrat de location par Bordeaux Métropole pour un coût total de 957 598,40 € TTC.

– Programme d'accompagnement « Bordeaux à l'unisson »

L'accueil du Sommet Afrique France 2020 est une occasion exceptionnelle de faire valoir au niveau international l'attractivité de notre territoire, son lien privilégié avec l'Afrique ainsi que son travail innovant en matière de développement durable.

Une campagne de mobilisation des acteurs du territoire intitulée « Bordeaux à l'unisson » a vocation à favoriser l'engouement populaire autour de la manifestation. Elle se traduit notamment par un appel à projets adressé aux associations métropolitaines, lequel vise à soutenir des projets d'animation participant au renforcement des liens entre l'Afrique et la France ; liens de nature artistique, universitaire, économique, gastronomique, citoyenne, etc.

Une attention particulière a été accordée aux projets promouvant des solutions concrètes et innovantes pour des villes plus durables et promouvant les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le programme d'animation autour de l'événement s'étend du 1^{er} janvier au 6 juin 2020 et va être

fortement conditionné par les initiatives opérées dans le cadre de l'appel à projets. A ce jour, environ 40 projets ont été recensés sur plusieurs communes de la Métropole et touchent de multiples domaines (sport, culture, santé, lutte contre les discriminations, économie, etc.).

Cofinancé à parts égales par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, l'appel à projets est doté de 30 000 euros. Les propositions de montants alloués feront l'objet de délibérations spécifiques qui interviendront ultérieurement.

a) *Un programme de bénévolat :*

Bordeaux Métropole lancera un programme de mobilisation de 200 bénévoles dont le coût est estimé à 5 000 €. La mise en œuvre de ce dernier nécessitera des moyens logistiques afin de leur permettre de mener à bien leurs missions, notamment celles d'accueillir et d'orienter les visiteurs.

b) *Un plan de communication :*

Cet évènement nécessitera la mise en œuvre d'un important dispositif de communication en amont et pendant la durée de la manifestation. Il sera nécessaire de produire des outils afin de faire la promotion de l'évènement dans le cadre de la campagne « Bordeaux à l'unisson ».

Une communication spécifique à l'attention des habitants de la Métropole et visiteurs sera également à prévoir. Le coût global est estimé à 155 000 euros pour Bordeaux Métropole.

- Plan de mobilité

Un plan de mobilité, estimé à ce jour à 150 000 €, sera déployé par Bordeaux Métropole afin d'intégrer les contraintes de sécurité imposées par la présence des délégations officielles durant les 3 jours et de définir les principes de déplacement le jour de la rencontre sportive au stade Matmut Atlantique.

- Valorisation de Bordeaux Métropole

L'accueil du Sommet Afrique France représente une opportunité exceptionnelle en matière de rayonnement et d'attractivité. Outre cette visibilité, la convention de partenariat prévoit plusieurs obligations à la charge de l'Etat et de son concessionnaire.

a) *La mise à disposition d'un Stand pour Bordeaux Métropole lors du salon professionnel « Cité des solutions » :*

L'Etat et son concessionnaire mettront à disposition de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, un espace d'exposition aménagé de 300 m² sur le salon professionnel durant les 3 jours du Sommet.

Cet espace, situé à l'entrée du salon, sera le point de passage incontournable pour tous les participants. Il sera le seul dédié à un territoire et visera à promouvoir les atouts et savoir-faire de notre territoire en matière de développement durable. La valeur de cet espace est estimée à 500 000 €.

b) *Soutien aux entreprises :*

Bordeaux Métropole bénéficie d'un tissu économique entretenant des liens forts avec l'Afrique et développant des solutions innovantes en matière de développement durable. Afin de favoriser la participation de ces entreprises au salon « Cité des Solutions », il a été obtenu de l'Etat et de son concessionnaire qu'une remise commerciale soit appliquée aux entreprises de la Gironde.

Cette remise prendra la forme d'une exonération des frais de dossier (1 500 euros) et d'une réduction de 20% sur la base des tarifs de location des stands. Cette réduction pourra s'élever à 40% pour des Très Petites Entreprises (TPE) et Très Petites Industries (TPI) stratégiques.

Ce dispositif s'appliquera à hauteur d'une enveloppe globale de 500 000 euros.

Afin d'assurer une mobilisation forte de l'écosystème local, la Chambre de Commerce Bordeaux Gironde a été sollicitée pour accompagner Bordeaux Métropole dans l'identification et la sélection des entreprises. En parallèle les services métropolitains apporteront leurs concours pour être le relais de cette manifestation professionnelle auprès des clusters, technopoles ou agences de développement économique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU la convention pour l'exploitation et l'entretien du Palais des congrès, du Parc des expositions et du Hangar 14 avec la société Congrès et Expositions de Bordeaux du 3 décembre 2012,

VU la délibération n°2017-27 du 27 janvier 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole actant le transfert du Parc des expositions de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole,

VU la convention d'utilisation du Palais des congrès, du Hangar 14 et du parking du Parc des expositions par Bordeaux Métropole du 18 mai 2018,

VU le courrier remis par le Président de la République au Maire de Bordeaux le 1^{er} mars 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole :

- À s'impliquer fortement dans l'accueil du Sommet Afrique France, événement international qui aura des retombées économiques majeures sur l'ensemble de son territoire,
- À assurer le bon déroulement de l'événement au niveau local,
- À promouvoir et valoriser son territoire au niveau international,
- À convenir précisément de sa contribution à l'organisation de l'événement et des contreparties obtenues,

DECIDE

Article 1 : de valider le contenu de la convention de partenariat entre l'Etat, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, jointe en annexe, et d'autoriser le Président à la signer.

Article 2 : d'autoriser le Président à prendre, pour les besoins de l'accueil de l'événement sur la métropole, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre conformément à l'article L.2122-22 4° du Code général de collectivités territoriales,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir concernant le Sommet Afrique France 2020.

Article 4 : d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation de service avec « Congrès et Expositions de Bordeaux » en annexe.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 048 pour 15.000 € et au chapitre 011, fonction 048 pour 1.300.000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020	 Monsieur Nicolas FLORIAN